

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL, LE 20 JUIN 2016

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,  
DES RELATIONS SOCIALES ET DE L'ORGANISATION  
BUREAU A1 – POLITIQUE GÉNÉRALE DU PERSONNEL

11, RUE DES DEUX COMMUNES

93558 MONTREUIL CEDEX

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

**RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
D'AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES  
DE LA BRANCHE DE LA SURVEILLANCE  
POUR UN EMPLOI DE MECANICIEN  
AU SERVICE TECHNIQUE AUTOMOBILE DE MARSEILLE**

-

**SESSION 2016**

Après avoir auditionné l'ensemble des candidats pré-sélectionnés qui se sont rendus à leur entretien, la commission de sélection a retenu 1 candidat sur la liste principale et a inscrit 2 candidats sur la liste complémentaire.

Le candidat inscrit sur la liste principale recevra prochainement des éléments complémentaires en vue de préparer sa prise de poste prévue le **1<sup>er</sup> septembre 2016**. Il sera également convoqué auprès d'un médecin agréé en vue de passer une visite médicale permettant de s'assurer de son aptitude physique à exercer un emploi relevant de la branche de la surveillance.

Il est rappelé que tout candidat sélectionné à l'issue des entretiens ne peut être nommé **que s'il satisfait à l'ensemble des conditions exigées pour occuper un emploi à la direction générale des douanes et droits indirects** (nationalité, compatibilité du bulletin n° 2 du casier judiciaire avec les fonctions postulées, aptitude physique à la branche de la surveillance, jouissance des droits civiques, résultat de l'enquête administrative, etc).

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire seront éventuellement contactés, dans l'ordre du rang de classement, en cas de désistement constaté sur la liste principale ou en cas de besoin de recrutement supplémentaire. Cette liste reste valable jusqu'à l'organisation d'un nouveau recrutement sans concours d'agent de constatation des douanes pour un emploi de mécanicien automobile dans le ressort géographique de la direction interrégionale de Méditerranée ou, au plus tard, dans la limite de 2 ans à compter de la date de publication des résultats d'admission.

**Un candidat inscrit sur la liste principale :**

<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	RUDENKO	Romans

**Deux candidats inscrits sur la liste complémentaire (par ordre de mérite) :**

<b>Rang</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	GARNIER	Nicolas
2	SOLTANI	Faouzi

Fin de la liste.